



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2025

Nom de l'association : .....

Montant souhaité : .....

**Secteur d'activité :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Social/ Solidarité | <input type="checkbox"/> Culture           |
| <input type="checkbox"/> Sport              | <input type="checkbox"/> Loisirs           |
| <input type="checkbox"/> Tourisme           | <input type="checkbox"/> Devoir de mémoire |
| <input type="checkbox"/> Intérêt communal   | <input type="checkbox"/> Divers            |
| <input type="checkbox"/> Education          |  |

**Dossier à déposer en mairie pour le 20 Janvier 2025**

**Attention !! Toutes les demandes reçues après cette date ne seront pas examinées**

### Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée du dossier en Mairie : .....

Réceptionné par : .....

Dossier complet : OUI / NON (pièces manquantes) :  
.....

Demande de précision/ complément/ document : .....

Subvention demandée : .....

Subvention allouée : .....

Visa du Maire	Visa de l'adjoint	Date et avis commission vie associative et sports

## Préambule

---

La politique associative municipale repose sur la volonté des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations. La municipalité de Villeneuve en Retz affirme le rôle important tenu par les associations dans la vie de la commune et les accompagne notamment par des subventions.

Il paraît important de rappeler les principes de base pour l'attribution d'une subvention :

- **Une subvention n'est pas un dû.** Elle n'est donc pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre. Il est de la responsabilité de l'association d'engager en temps voulu toutes les démarches nécessaires pour obtenir la (ou les) subvention(s). L'attribution des subventions reste à l'appréciation de la municipalité.
- Une subvention est établie au regard de l'adéquation entre les objectifs de la politique municipale et ceux que se fixe l'association. La Commune soutient les associations du secteur sportif, du secteur de l'environnement, du secteur culturel et du secteur social.

La commune propose plusieurs types de subventions :

- Les subventions de fonctionnement
- Les subventions en nature (Mise à disposition de locaux pour l'activité principale et/ou équipements sportifs, prêt de matériel...) / Salle gratuite pour réunion - AG ou toute manifestation n'ayant aucun but lucratif
- Les subventions exceptionnelles

Ce dossier de demande de subvention de fonctionnement s'adresse exclusivement aux Associations Loi 1901 avec **un numéro de Siret obligatoire.**

Dans le cas d'accueil d'une personne porteuse de handicap et nécessitant un accompagnement supplémentaire spécifique, une majoration sera accordée.

**Cependant cette subvention peut être modulée selon les critères définis par la commission Vie Associative et Sports.**

**La subvention de fonctionnement peut être plafonnée en fonction des comptes et de l'épargne.**

Ce document est à envoyer dûment rempli avec l'ensemble des pièces justificatives au plus tard le 20 Janvier 2025, soit par mail à [mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr](mailto:mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr) soit par courrier à Mairie de Villeneuve En Retz, Pôle administratif, 31 Rue des Jaunins, 44580 Villeneuve en Retz.

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier (tout dossier incomplet ne sera pas traité). Merci de cocher les cases :**

- Le dernier Procès-verbal de l'Assemblée Générale
- Le calendrier des manifestations
- La liste des comptes (compte courant, livrets épargnes)
- La liste des adhérents/ licenciés/ élèves de Villeneuve-en-Retz
- Les statuts de l'association
- Un RIB ou un RIP
- Les justificatifs en cas de demande de majoration « handicap »

Le bénéficiaire s'engage à valoriser la commune auprès du public.

**Description des besoins sur les projets en lien avec la demande :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom de l'association\* : .....

## PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

### 1-Identité

Adresse du siège social * :	
CP-Ville * :	
Tél :	Mail : @
N° SIRET * : _____ <i>Vous ne pouvez pas recevoir de subventions publiques sans ce numéro. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <a href="http://www.insee.fr">http://www.insee.fr</a>)</i>	
N° RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture * : W _____	
Date de publication de la création au Journal Officiel * : _____	

### 2- Identification des personnes

Coordonnées de la <b>personne chargée du présent dossier</b> (si différent(e) de la Présidente ou du Président)	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Mail : @
<b>Président(e)</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail : @
<b>Trésorier(ère)</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail : @
<b>Secrétaire</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail : @

### 3- Activité de l'association\* :

.....  
.....  
.....

### 4- Renseignements concernant les adhérents :

Nombre total de licenciés/adhérents/bénéficiaires de <b>Villeneuve en Retz de moins de 18 ans</b> (fournir la liste) *	..... ..... .....
Nombre total de licenciés/adhérents/bénéficiaires <b>de Villeneuve en Retz de plus de 18 ans</b> (fournir la liste) *	..... ..... .....
Nombre total de licenciés/adhérents/bénéficiaires <b>de Villeneuve en Retz porteurs de handicap et pour lesquels l'accompagnement nécessite une charge financière pour l'association</b> (fournir un justificatif de la Maison Départementales des Personnes Handicapées(MDPH)) <b>Nombre d'heures nécessitant l'accompagnement spécifique supplémentaire</b> (fournir un justificatif de cette charge financière supplémentaire)	..... ..... ..... h/an

**5 – Tableaux financiers de votre association (A COMPLETER IMPERATIVEMENT)**

**a) Dernier compte de résultat clos (N-1) – Clôture : ..../..../....**

CHARGES		PRODUITS	
Achats		Cotisations	
Autres charges externes et services extérieurs (locations,réparations, assurance...)		Subventions	
Rémunération du personnel		Ventes de produits ou de prestations	
Charges sociales		Autres recettes	
Autres charges		Produits financiers	
Charges financières		Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

**b) Prévisionnel pour l'année N : ..../..../....**

CHARGES		PRODUITS	
Achats		Cotisations	
Autres charges externes et services extérieurs (locations, réparations, assurance...)		Subventions	
Rémunération du personnel		Ventes de produits ou de prestations	
Charges sociales		Autres recettes	
Autres charges		Produits financiers	
Charges financières		Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

**Montant de l'épargne : .....€**

*Seules les rubriques vous concernant sont à remplir. Pour rappel, le budget prévisionnel d'une association doit être à l'équilibre et intégrer les subventions demandées.*

**L'association sollicite une subvention de .....€**

## 6 – Attestation sur l'honneur \*

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) .....

Représentant(e) légal(e) de l'association .....

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Certifie avoir produit l'ensemble des comptes bancaires de l'association et leurs soldes.

- Demande une subvention en euro de.....

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte .....

Banque ou centre .....

Domiciliation : .....

N° IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

Fait le : ..... à .....

Signature et cachet :

---

**Toute fausse déclaration est passible d'une peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles L 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès des services de la Mairie de VILLENEUVE EN RETZ.**